

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAA-LUBE-BOAST DU 25 FÉVRIER 2025

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaa-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, affichée en mairie et publiée sur le site internet le 18 février 2025 et transmise par voie électronique le 18 février 2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pascal BOURGUINAT, Raphaël LAUBUCHOUA, Pascale LACOSTE, Julie DUBOURDIEU, Patrick JOUANNET, François MILET, Joël OFFICIALDEGUY, Nicolas POUTOU

Pouvoir(s) :

Excusé(s) : Valérie DA SILVA,

Secrétaire de Séance : Joël OFFICIALDEGUY

Délibération 2025-03 : Acquisition de parcelles et classement dans la voirie communale

Le Maire expose au Conseil Municipal que les époux OLIVA ont procédé à une division de leur terrain en lots à bâtir. Lors de cette division, une rencontre avec la mairie a été organisée et il a été convenu qu'une faible superficie serait cédée à la Commune car correspondant à une partie des accotements de la voie communale dite Chemin Croutzet.

Il s'agit ainsi de régulariser la situation des parcelles ZI 68 (29 m²), ZI 72 (54 m²) et ZI 70 (75 m²) que les propriétaires souhaitent céder à titre gratuit.

Il convient également de procéder au classement de ces parcelles dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE l'acquisition des parcelles ZI 68 (29 m²), ZI 72 (54 m²) et ZI 70 (75 m²) auprès des époux OLIVA à titre gratuit, et le classement de ces parcelles dans la voirie communale dénommée chemin Croutzet.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à ces opérations.

Membres en exercice : 9

Membres présents : 8

Votants : 8

Pour : 6

Contre : 1

Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaa-Lube-Boast, le 27 février 2025,

Le Maire,
Pascal BOURGUINAT

